

**Direction
des relations
internationales**

Affaire suivie par :

Mme Edwige THELISSON
Tel. : 05 61 33 80 32
Edwige.thelisson@isae-supaero.fr

NOTE

D'INFORMATION

- Objet :** Evaluation linguistique et cours de langue en ligne pour les étudiants et stagiaires Erasmus+
- Références :** Erasmus+ OLS – Licence Management System for Beneficiaries – User Guide 2019
Guide des établissements pour l'organisation des mobilités 2019

La présente note a pour objet de préciser les conditions et modalités d'évaluation linguistique en ligne mise en place par la Commission européenne sur la plateforme « Erasmus+ Online Linguistic support (OLS) » et à laquelle seront soumis les étudiants de l'ISAE-SUPAERO en mobilité « études » ou en mobilité « stage » dans le cadre du programme Erasmus+ ainsi que les cours dispensés sur la plateforme OLS.

1- Etudiants ou stagiaires assujettis à l'évaluation linguistique en ligne

Les étudiants en mobilité « études » ou « stage » dans le cadre du programme Erasmus+, **qu'ils soient ou non allocataires** de la bourse Erasmus+, ont l'**obligation** de passer un 1^{er} test d'évaluation linguistique en ligne avant leur départ à l'étranger, puis un 2^{ème} test avant la fin de leur séjour d'études ou de leur stage, lorsque la **langue principale d'enseignement ou de travail** au sein de l'université ou de l'entreprise d'accueil, est l'**anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, le suédois, le tchèque, le danois, le grec, le néerlandais, le polonais**, ou toute autre langue disponible ultérieurement sur OLS.

À terme, l'évaluation linguistique en ligne sera obligatoire pour l'ensemble des langues d'enseignement des pays participant au programme Erasmus+.

Si l'étudiant suit des cours dans deux langues différentes parmi celles précitées, il ne peut passer le test d'évaluation en ligne que dans la **langue principale d'enseignement**.

Enfin, si la langue maternelle de l'étudiant ou du stagiaire est l'une des langues soumises au test d'évaluation, ce dernier est dispensé de test d'évaluation. Dans ce cas, l'étudiant coche la case « Native speaker/locuteur natif » de son contrat pédagogique (learning agreement) et il signe son contrat de mobilité Erasmus+ sans l'article 6 relatif à l'aide linguistique en ligne.

2- Finalité de l'évaluation linguistique en ligne et niveau minimum requis

Le 1^{er} test linguistique permet d'évaluer l'étudiant ou le stagiaire et si le niveau recommandé par l'institution d'accueil n'a pas été atteint, d'apporter une aide linguistique adaptée en participant à des cours de langue en ligne avec ou sans tutorat. Le 2^{ème} test en fin de séjour d'études ou de stage permet de mesurer l'acquisition des compétences linguistiques au cours de l'expérience de mobilité.

Pour les mobilités « études » ou « stage » au sein des universités partenaires dont la langue principale d'enseignement ou de travail est l'une des langues précitées, le niveau linguistique minimum requis ou recommandé est le suivant, conformément aux accords interinstitutionnels Erasmus+ signés entre ces universités et l'ISAE-SUPAERO.

Pays	Universités	Code institutionnel Erasmus	Langue principale d'enseignement	Niveau minimum requis / recommandé	2 ^{ème} langue d'enseignement	Niveau minimum requis / recommandé
Allemagne	TU Berlin	D BERLIN02	Allemand (1)	A2	Anglais	NC
	TU Braunschweig	D BRAUNSC01	Allemand	B1	Anglais	B1
	TU Dresden	D DRESDEN02	Allemand	B1	-	-
	TU München Mechanical Engineering Dept	D MUNCHEN02	Allemand	B1	-	-
	TU München Electrical Eng. & Information Technology Dept	D MUNCHEN02	Allemand	B1	Anglais	B1
	Universität Stuttgart	D STUTTGA01	Allemand	B1	Anglais	B2
	RWTH Aachen University	D AACHEN01	Allemand (2)	B1	-	-
Belgique	Vrije Universiteit Brussel	B BRUSSEL01	Anglais	B1	Néerlandais	B1
Espagne	Universidad del Pais Vasco ETSI Bilbao	E BILBAO01	Espagnol (3)	B2	Anglais	B2
	Universidad Autonoma de Barcelona (UAB) Escola d'Enginyeria	E BARCELO02	Catalan	B1	Espagnol (4)	B1
	UPC - ETSETB	E BARCELO03	Espagnol	B1/B2	Anglais	B1/B2
	UPC - ETSEIB	E BARCELO03	Espagnol (5)	B1	-	-
	UPC - ETSEIAT	E BARCELO03	Espagnol (5)	A2/B1	Anglais	B1
	UPM - ETSIAE	E MADRID05	Espagnol	A2/B1	-	-
	UPM - ETSIT	E MADRID05	Espagnol	A2	-	-
	UPM - ETSIINF	E MADRID05	Espagnol	B1	Anglais	B2
	UPM – ETSII	E MADRID05	Espagnol	B1	-	-
	Universidad de Sevilla ETSI	E SEVILLA01	Espagnol	B2	-	-
Universidad Politecnica de Valencia (UPV) ETSID	E VALENCI02	Espagnol	A2/B1	Anglais	B2	
Italie	Politecnico di Milano	I MILAN02	Italien	B1	Anglais	B2
	Politecnico di Torino	I TORINO02	Italien	B1	Anglais	B1
	Universita degli Studi di Napoli Federico II	I NAPOLI01	Italien	A2/B1	Anglais	NC

	Sapienza Università di Roma, Facoltà di Ingegneria Civile e Industriale	I ROMA01	Italien	B1	Anglais	B1
	Sapienza Università di Roma, Facoltà di Ingegneria dell'Informazione, Informatica e Statistica	I ROMA01	Italien	B1	Anglais	B1
Norvège	Norwegian University of Science and Technology (NTNU)	N TRONDHE01	Anglais	B2	-	-
Pays-Bas	TU Delft Faculty of Aerospace Engineering	NL DELFT01	Anglais	C1 (6)	-	-
Pologne	Warsaw University of Technology (WUT)	PL WARSZAW02	Anglais & Polonais	B2	-	-
	Lublin University of Technology	PL LUBLIN03	Anglais	B2	-	-
République Tchèque	Czech technical University in Prague (CVUT)	CZ PRAHA10	Anglais	B2	Tchèque	-
Roumanie	University Politehnica of Bucharest	RO BUCURES11	Anglais	B1	-	-
Royaume-Uni	Cranfield University	UK CRANFIE01	Anglais	(7)	-	-
	University of Bristol	UK BRISTOL01	Anglais	B2	-	-
	University of Glasgow	UK GLASGOW01	Anglais	B2	-	-
	University of Southampton	UK SOUTHAM01	Anglais	B2	-	-
Suède	KTH Royal Institute of Technology	S STOCKHO04	Anglais	-	-	-
	Lund University Faculty of Engineering LTH	S LUND01	Anglais	B2	Suédois	B2

(*) selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR).

(1) 90% des cours dispensés

(2) les stagiaires peuvent être autorisés à rédiger leur rapport ou mémoire de projet de fin d'études en anglais à la condition d'être préalablement autorisés par le professeur qui les supervise à Aachen.

(3) castillan et basque

(4) + 3^{ème} langue d'enseignement pour certains cours : Anglais B1

(5) castillan et catalan

(6) obligation de passer le TOEFL-IBT (score global minimum : 90/120) ou le IELTS (score global minimum : 6.5) ou de produire le Cambridge Certificate of Proficiency in English (CPE) ou le Cambridge Certificate in Advanced English (CAE).

(7) Niveau linguistique selon CECR non communiqué par Cranfield car cette université exige que l'étudiant passe également le TOEFL-IBT (score global minimum : 92/120 ou 100/120 pour certains MSc) ou le IELTS (score global minimum : 6.5 ou 7.0 pour certains MSc).

Dès la réalisation du test, l'étudiant recevra automatiquement les résultats. En revanche, l'institution d'accueil ne sera pas automatiquement destinataire. Si les résultats du test en ligne sont satisfaisants au regard du niveau linguistique recommandé par l'institution d'accueil, il conviendra de lui envoyer ces résultats. Si les résultats sont insuffisants, l'étudiant devra normalement suivre les cours de langue en ligne sur la plateforme OLS (car il s'engage en signant son contrat pédagogique, à acquérir le niveau requis par l'institution d'accueil avant son départ en mobilité). Il n'est toutefois pas autorisé à passer une 2^{ème} fois le test en ligne avant le début de son séjour d'études ou de son stage à l'étranger.

Dans tous les cas, l'étudiant devra envoyer les résultats officiels de son test en ligne à la Direction des relations internationales (DRI) de l'ISAE-SUPAERO.

Il convient également de préciser que les tests officiels exigés pour une mobilité « études » par certaines universités au moment de la candidature de l'étudiant, au titre des prérequis linguistiques (ex. TOEFL-IBT, IELTS...), ne peuvent se substituer au test en ligne mis en place par la Commission européenne. L'étudiant devra donc passer les deux tests.

3- La plateforme linguistique « Erasmus+ OLS »

Pour réaliser ces évaluations et permettre à certains étudiants ou stagiaires de suivre des cours de langue, la Commission européenne a mis en ligne une plateforme linguistique « Erasmus+ Online Linguistic Support (OLS) ».

Les principales étapes de la procédure à suivre par l'étudiant sont détaillées ci-après.

➤ Le 1^{er} test d'évaluation linguistique

Il est rappelé que ce 1^{er} test est un prérequis obligatoire pour les étudiants qui y sont assujettis, s'ils souhaitent partir en mobilité « études » ou « stage » dans le cadre du programme Erasmus+.

Ce test doit être réalisé avant le début du séjour à l'étranger. C'est l'ISAE-SUPAERO (DRI) qui dépose la demande de « licence d'évaluation » (1) pour chaque étudiant participant et qui fixe la date limite de réalisation du test. L'étudiant recevra automatiquement un email lui indiquant ses identifiants et le lien à suivre pour se connecter sur Erasmus+ OLS (<http://erasmusplusols.eu/>) afin de passer son test. Une fois connecté, l'étudiant doit compléter son profil avec les dates estimées de la durée de son séjour de mobilité (ces dates sont utilisées pour calculer automatiquement les délais autorisés pour réaliser l'évaluation en ligne). Ces dates peuvent être modifiées mais uniquement par l'étudiant.

L'évaluation en ligne dure de 45 à 50 minutes pour 70 questions environ (se reporter au document ci-joint « The language assessment - User Guide for mobility participants » pour de plus amples informations sur le contenu du test).

(1) Un certain nombre de « licences d'évaluation » et de « licences de cours » sont attribuées à l'ISAE-SUPAERO par l'Agence Erasmus+ France dans le cadre de la convention de subvention de l'année considérée (budget Erasmus+ pour la période du 01/06 de l'année N au 30/09 de l'année N+1, soit 16 mois).

▪ Si le niveau requis par l'université d'accueil (cf. accords interinstitutionnels Erasmus+) est atteint :

Les résultats du test sont mentionnés sur le contrat pédagogique de l'étudiant ou du stagiaire, dans la rubrique prévue à cet effet et il signe également son contrat de mobilité Erasmus+ avec l'article 6 relatif à l'aide linguistique en ligne.

▪ Si le niveau requis par l'université d'accueil n'est pas atteint :

L'étudiant devra normalement avoir atteint le niveau exigé/recommandé avant le début de son séjour d'études ou de son stage. Pour cela L'ISAE-SUPAERO (DRI) attribuera à l'étudiant, dans la limite de la dotation allouée par l'Agence Erasmus+ France, une « licence de cours » afin que

celui-ci puisse suivre une formation linguistique en ligne sur la plateforme OLS (cours avec ou sans tutorat), avant et pendant sa mobilité. L'étudiant dispose d'1 mois maximum pour se connecter après l'attribution de la « licence de cours ». La durée de la « licence de cours » est au minimum égale à la durée de la mobilité de l'étudiant.

Attention : si les résultats de l'étudiant sont trop éloignés du niveau exigé et qu'il n'a pas le temps suffisant pour suivre les cours de langue en ligne sur OLS avant le début de son séjour à l'étranger, l'étudiant peut ne pas être autorisé à effectuer son séjour d'études ou son stage à l'étranger. En effet, en signant son contrat pédagogique, l'étudiant s'engage à posséder le niveau de compétence linguistique minimum recommandé par l'université d'accueil. D'où l'importance de passer le test d'évaluation suffisamment tôt pour disposer, le cas échéant, du temps nécessaire à la formation linguistique.

L'étudiant doit également signer son contrat de mobilité Erasmus+ avec l'article 6 relatif à l'aide linguistique en ligne.

➤ Le 2^{ème} test d'évaluation linguistique

15 jours avant la fin de son séjour, l'étudiant reçoit un email généré automatiquement par « OLS » qui l'informe de l'obligation de passer ce 2^{ème} test. À réception de l'email, il dispose d'un délai maximum de 30 jours pour passer le test.

4- Cours de langue en ligne

Pour l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le néerlandais et le portugais, si le **niveau** obtenu au 1^{er} test linguistique est égal à **A1**, **A2** ou **B1**, l'attribution d'une licence de cours en ligne sera **automatique** et les cours seront dispensés dans la **langue principale d'enseignement**.

Pour le bulgare, le tchèque, le danois, le grec, le croate, le hongrois, le polonais, le roumain, le slovaque, le finnois ou le suédois, si le **niveau** obtenu au 1^{er} test linguistique est **A1** ou **A2**, une licence de cours sera attribuée automatiquement.

Les étudiants, qui n'ont pas reçu de licence de cours automatiquement car ils ont obtenu un résultat supérieur aux niveaux mentionnés ci-dessus, peuvent demander à suivre des cours dans la **langue principale d'enseignement** ou des cours dans la **langue locale** du pays si celle-ci est disponible sur OLS.

Dans ce cas, lors de l'envoi des résultats au 1^{er} test, l'étudiant demandera à la DRI l'attribution d'une « licence de cours ».

IMPORTANT : Le versement du solde de la bourse de mobilité « études » ou « stage » Erasmus+ ne pourra être effectué qu'après passage du test final d'évaluation linguistique dont les résultats officiels devront être communiqués à la DRI par l'étudiant ou le stagiaire.

Conformément aux recommandations de la Commission européenne sur la transparence du financement du programme Erasmus+, la présente note d'information sera mise en ligne sur le site internet de l'ISAE-SUPAERO avec la Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur 2014/2020, à l'adresse suivante :

<https://www.isae-sup aero.fr/fr/international/rayonnement/erasmus/>

Cette note sera également consultable sur l'intranet de l'ISAE-SUPAERO en utilisant le lien suivant :

<http://intranet.isae.fr/>

International → Programmes de financement → Programme Erasmus+



Evelyne REBUT
Directrice des relations internationales

Destinataires : Etudiants Erasmus+ en mobilité « études » ou mobilité « stage »
DRI – DFI/IMO – RAI/Europe

Copies : DG – DA